



Neutralisation cuve à fioul

Par **fvignat**, le **02/04/2011** à **16:19**

Bonjour,

Je suis locataire et le propriétaire a fait changer le chauffage au fioul par un chauffage gaz.

J'ai maintenant une citerne fioul dans ma cave qui ne sert à rien.

Le propriétaire a t-il une obligation de faire supprimer ou de neutraliser cette cuve et si oui dans quel délai ?

Merci de votre réponse